



ACCEDER AU PORTAIL FAMILLES

Le portail familles n'est accessible qu'aux familles possédant une adresse mail.

Il vous permet de gérer les inscriptions et les règlements de vos enfants pour les 3 services municipaux suivants :

- La cantine municipale sur le temps scolaire ;
- La garderie périscolaire (le matin avant l'école et le soir après l'école) de l'école publique ;
- L'Accueil de Loisirs pour les mercredis sur le temps scolaire et les vacances scolaires.

Pour accéder au portail familles de la mairie de Saint-Thuriau, vous devez vous connecter à l'adresse internet suivante (à écrire dans la barre d'adresse de votre navigateur internet et non en faisant une recherche sur un moteur de recherche) :

saint-thuriau.portail-defi.net

Vous arrivez sur la page d'accueil du portail familles :

Infos

Lancement du

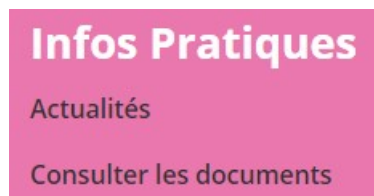
Connexion
Connectez-vous pour accéder au portail.
Adresse email

Le Portail Familles
Service en ligne pour effectuer vos démarches :
• Gérer les informations de votre compte
• Payer en ligne
• Télécharger vos attestations


Sans vous connecter au portail familles, vous avez la possibilité d'accéder aux infos

pratiques avec l'onglet  **Infos Pratiques** qui se trouve en haut à droite la page.

En cliquant sur cet onglet, vous trouverez :



- **Actualités** : nous permettent de vous communiquer des informations régulières sur le fonctionnement des 3 services municipaux mis à votre disposition.
- **Consulter les documents** : vous permet de consulter tous les documents utiles au bon fonctionnement des 3 services : règlements, menus de la cantine, programmes de l'Alsh, ...

Toujours sans vous connecter au portail familles, vous pouvez contacter les différents services par mail en cliquant sur l'onglet  **Nous contacter** qui se trouve en haut à gauche de la page.

Lorsque vous cliquez sur cet onglet, le formulaire de contact s'ouvre. Vous y indiquez vos noms, prénoms, adresse mail et numéro de téléphone.

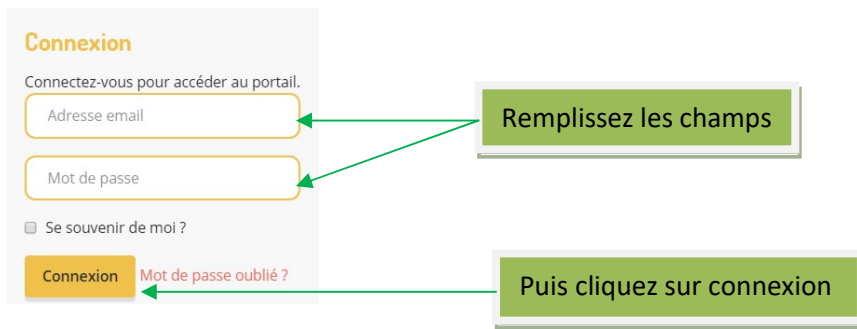
Il vous suffira ensuite à choisir le service que vous souhaitez contacter, rédiger votre

message et cliquer sur 

Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Pour la 1^{ère} connexion, vous avez 2 solutions :

- Vous avez reçu un mail de connexion de la part de la mairie (pensez à vérifier dans vos spams) vous précisant l'adresse du portail familles, votre identifiant et votre mot de passe provisoire. Vous aurez simplement à entrer ces 2 informations dans la case :



Lorsque vous êtes connectés, il vous sera demandé de modifier votre mot de passe que vous pourrez donc personnaliser.

- Vous n'avez pas reçu de mail de connexion de la part de la mairie : dans la case « Connexion », cliquer sur l'icône **Mot de passe oublié ?**. Vous recevrez par mail un lien vous permettant de créer votre mot de passe. Vous aurez simplement à vous connecter grâce à votre identifiant et votre mot de passe.